

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
 Bureau 2500
 1000, rue De La Gauchetière Ouest
 Montréal (Québec) H3B 0A2
 Canada
 Tél : 514-397-4100
 Téléc : 514-875-6246

**mccarthy
tétrault**

Gérald R. Tremblay Ad.E., C.M.,
 O.Q., Q.C. | Ad.E., C.M., O

Ligne directe : [REDACTED]

Télécopie directe : [REDACTED]

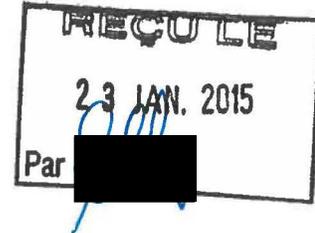
Courriel : [REDACTED]

Le 23 janvier 2015

Par messagerie

Confidentiel

Me Sonia Lebel
 Procureure en chef
 Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion
 des contrats publics dans l'industrie de la
 construction
 600, rue Fullum
 Sous-sol - secteur 0570
 Montréal (Québec) H2K 3L6



Objet : Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint les commentaires de notre client, Me Gérald Tremblay, ancien maire de Montréal, à l'égard de chacun des treize points mentionnés dans votre préavis daté du 2 décembre 2014.

À titre d'avocat de Me Tremblay, je me permets les commentaires additionnels suivants :

L'expression de «victimes collatérales inévitables» a souvent été utilisée à l'égard des commissions d'enquête publiques en général et de la vôtre en particulier.

Un profond sentiment d'impuissance et d'injustice nous saisit lorsque l'on se remémore le témoignage de M. Dumont suggérant la présence de notre client à une rencontre (qui n'a jamais eu lieu) à laquelle auraient soi-disant assisté M. Marc Deschamps et M. Dumont et à l'occasion de laquelle il aurait été question d'une « double comptabilité ». Tant mon client que M. Deschamps ont dû attendre plusieurs mois avant d'être invités à donner leur version des faits par la Commission, longtemps après le témoignage explosif de M. Dumont. Il était malheureusement trop tard.

Le battage publicitaire entourant ce témoignage a été tel que la Première Ministre a téléphoné à mon client lui indiquant à mots à peine voilés qu'il n'avait plus l'autorité morale pour conduire les destinées de la Ville de Montréal.

Notre client en est venu à la conclusion que vu l'importance du lien de confiance entre le maire et la Première Ministre du Québec, il était de son devoir dans le meilleur intérêt de la Ville de quitter la vie publique.

M. Zambito, témoin vedette de la Commission, qui avait déjà témoigné et à qui aucune question n'avait été posée sur un autre aspect du témoignage de ce même M. Dumont le concernant, s'est senti obligé d'émettre un communiqué niant ce témoignage presque immédiatement après celui-ci. Un peu plus tard, nous avons tous assisté au désolant spectacle diffusé directement par la Commission et repris sur tous les réseaux du même M. Dumont, penaud, tentant d'expliquer l'inexplicable à la question : « Pourquoi avez-vous inventé cette histoire... »

M. Dumont était discrédité, pris en flagrant délit de mensonge et d' « invention », mais il était trop tard, l'appel de la Première Ministre avait eu lieu et la démission qui en a découlé aussi.

Un bien triste fin qui a occulté, du moins temporairement, les quelques 11 années de M. Tremblay à la ville de Montréal. Durant toutes ces années, M. Tremblay a occupé ses fonctions de maire avec passion et dévouement. Ces années ont été marquées par de nombreux projets qui ont façonné la ville telle que nous la connaissons aujourd'hui. Que ce soit, à titre d'exemples, le Quartier des spectacles, l'Espace pour la vie, la plan de transport, les grands travaux d'infrastructure et la Charte montréalaise des droits et responsabilités (par ailleurs traduite en plusieurs langues et distribuée à l'échelle internationale), la ville a connu un nouvel essor sous la gouverne de M. Tremblay. La Commission a révélé que cette période riche en projets a aussi et malheureusement donné lieu à des abus par des individus qui ont détourné leur mandat à leur profit, abusé de leurs fonctions et sciemment dissimulé leurs manœuvres. La Commission a aussi révélé que ces comportements illégaux avaient commencé bien avant l'arrivée au pouvoir de M. Tremblay.

Une chose est cependant claire : personne n'a mis en doute l'honnêteté de M. Tremblay et de nombreux témoins entendus l'ont au contraire souligné.

Il est dans les circonstances quand même extraordinaire de réussir à créer un climat où la personne qui est victime des manœuvres, des conspirations et des collusions des autres finit pas être regardée par certains comme en étant le responsable... La victime aussi coupable que le coupable...

Si le législateur a mis en place des structures qui comportent un maire, un comité exécutif, un président du comité exécutif, un directeur général, etc., c'est qu'il tenait pour acquis que chacun remplirait ses responsabilités avec honnêteté et intégrité.

Il est déplorable que selon le goût du jour, on blâme un élu d'être intervenu dans les décisions des fonctionnaires dans un cas, et dans un autre cas, on blâme l'élu de ne pas être intervenu dans les décisions des fonctionnaires.

Encore une fois et selon les circonstances, une personne pourrait être blâmée et même poursuivie pour avoir agi de façon intempestive sur la base de « soupçons » sans autre preuve, et, lorsque des années plus tard on établit cette preuve, on réagit en clamant : « Voyez, vous auriez dû agir car ces simples soupçons sont maintenant confirmés après des centaines et des centaines d'heures de travail par des dizaines et des dizaines de personnes ayant, elles, les pouvoirs de procéder à ces enquêtes ».

Certaines des « rumeurs » dont on dit qu'elles auraient dû inciter mon client à agir d'avantage sont sur la place publique depuis longtemps et force est de constater que jusqu'à ce que le

législateur change la loi et que la Commission ne débute ses travaux, personne, y compris les forces policières, n'avait été en mesure de les prouver et de les enrayer.

Bien sûr, en rétrospective, et avec ce que l'on sait maintenant, les choses auraient pu et dû être faites différemment. Mais c'est le propre des pratiques illégales et frauduleuses que d'exploiter un système et la confiance des gens.

Les pratiques révélées par la Commission sont un drame pour la ville de Montréal, pour ses citoyens et l'économie du Québec. Elles sont aussi un drame pour mon client qui ne méritait pas cette sortie déshonorante que même les auteurs présumés de toute cette inconduite n'ont pas eu à subir.

Enfin, chère consœur, je vous ai fait part de ma compréhension de la situation et de mon état d'esprit à cet égard et je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Par:

A large black rectangular redaction box covering the signature of the sender.

Gerald R. Tremblay Ad.E., C.M., O.Q., Q.C. | Ad.E., C.M., O

GRT/jr